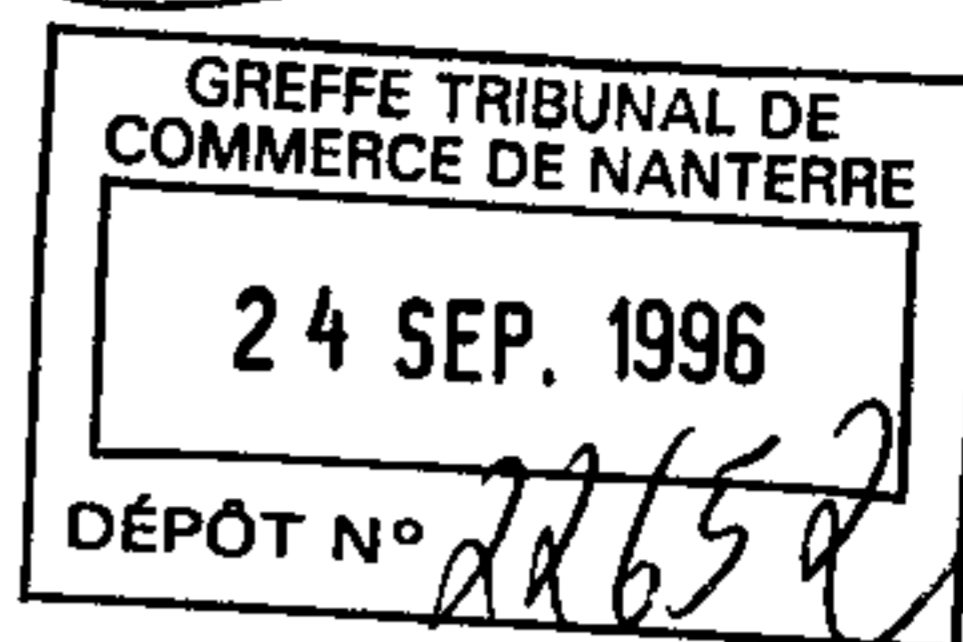


*Nomin  
CGP/es*

Société 2 A D  
S.A.R.L. au capital de 159.000 F.  
Siège Social : 16, rue Troyon 92310 SEVRES  
R.C.S. B 324 446 061 (82 B 00923)

--



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 1996

L'an Mil neuf cent quatre vingt seize, le Vingt Juin, à Quinze heures,

Les associés de la Société 2 A D, S.A.R.L. au capital de 159.000 F., divisé en 1.590 parts de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la société, sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été établie comme suit :

Nom	Nombre de parts	Signature
Alain DESGROUX	375	
François HACQ	375	
Société FINANCIERE D.H.K., représentée par Mr F. HACQ	750	
Dominique CORNILLE	30	
Rémi LESOBRE	30	
Stéphanie LABEY	30	

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour.

*M*

Monsieur Alain DESGROUX préside l'Assemblée en qualité de Gérant.

Le Président déclare que l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant,
- questions diverses.

Après un échange de vues entre les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de nommer comme Commissaire aux Comptes Titulaire :

- la Société CLAUDE GUILLON et Associés "C.G.A.",  
S.A. de Commissariat aux Comptes au capital de 300.000 F.,  
Siège Social : 7, rue Charles Lecocq 75015 PARIS,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
sous le numéro B 391 608 437,  
représentée par son P.D.G., Monsieur Claude GUILLON,  
membre de la Compagnie Régionale de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de nommer comme Commissaire aux Comptes Suppléant :

- Monsieur Patrick VIGUIE,  
demeurant 69-71, rue Archereau 75019 PARIS,  
né le 15 Novembre 1953 à VILLENEUVE sur Lot (47),  
de nationalité française,  
membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

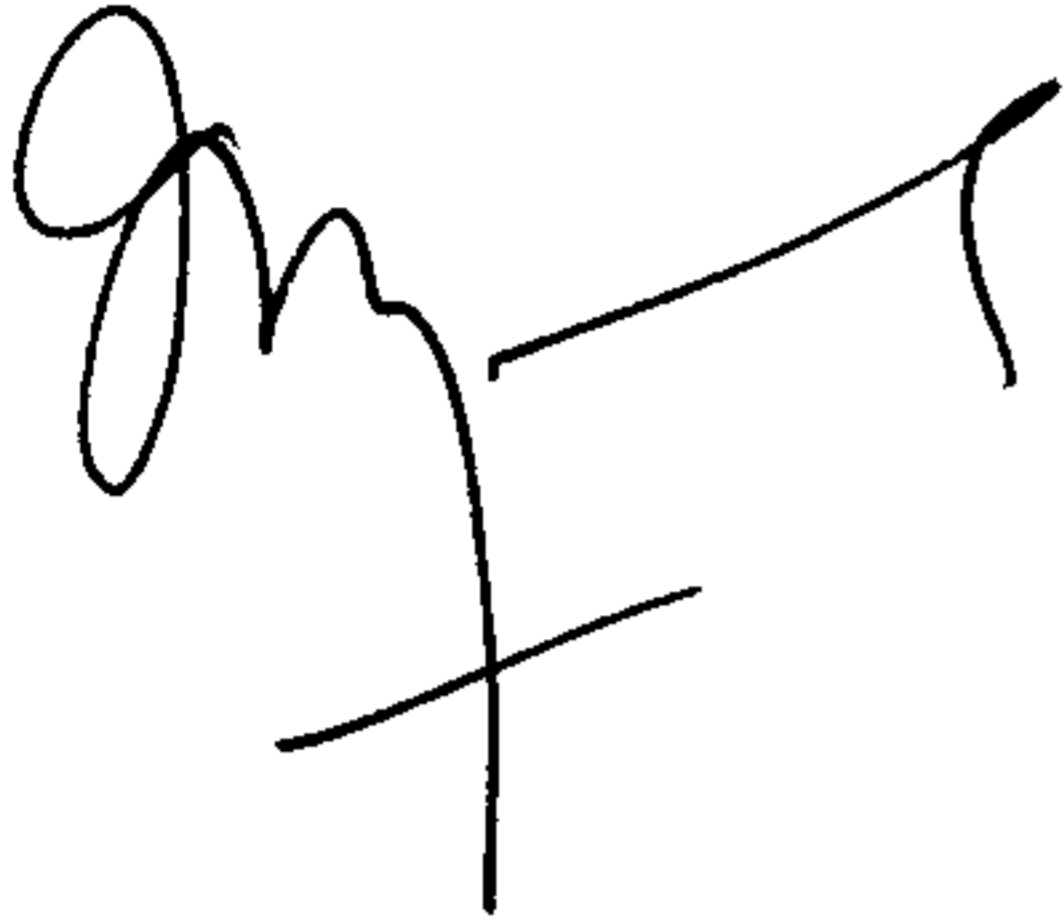
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

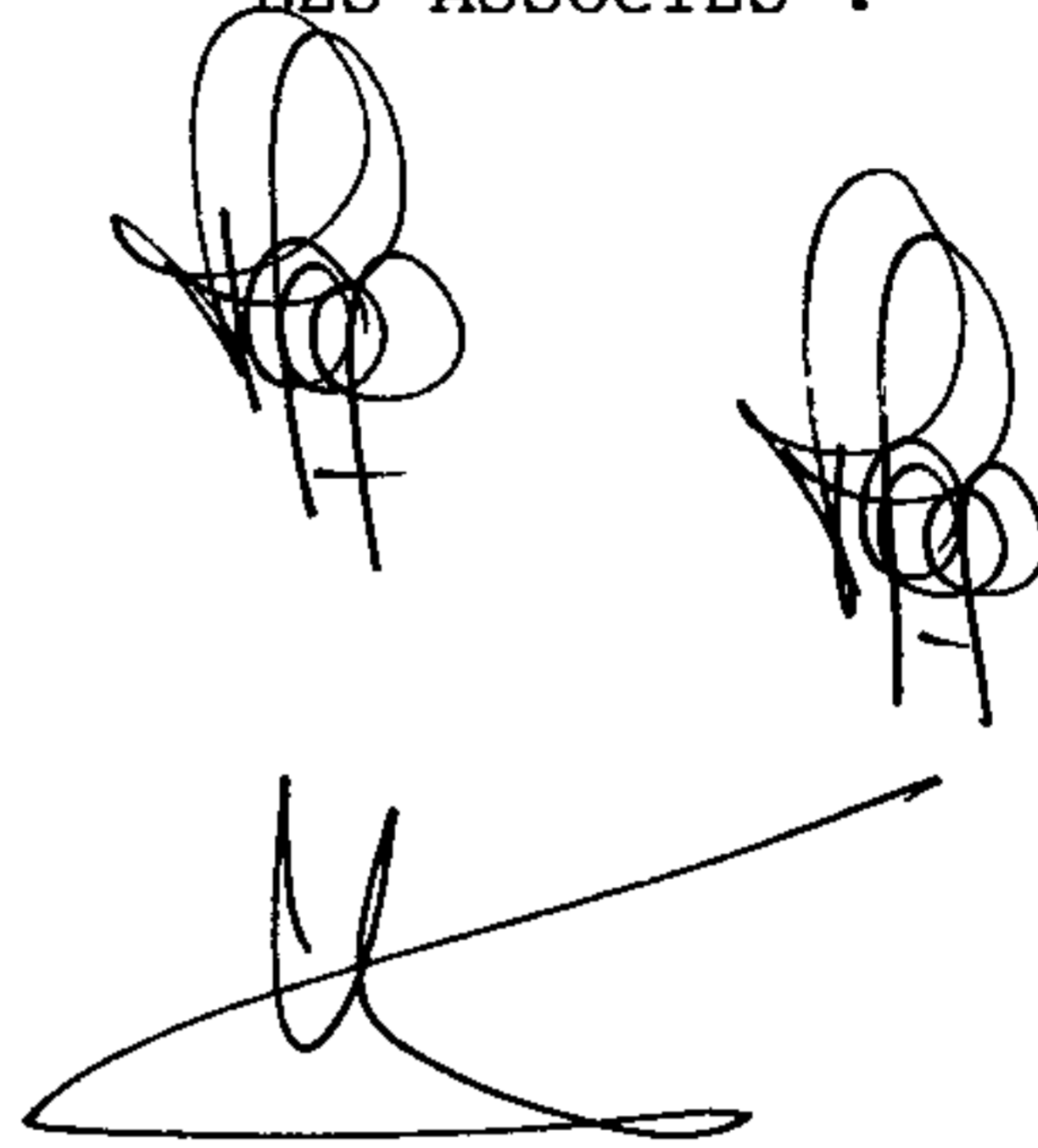
M  
P

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

LE GERANT :

A handwritten signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LES ASSOCIES :

Three handwritten signatures. The top two are similar, featuring loops and a horizontal stroke. The bottom one is a long, sweeping signature with a large loop at the end.